

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2009

Nombre légal de Conseillers	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	28
Absents représentés	:	5
Absents	:	

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, Maire.

Etaient présents :

M. JENDOUBI Moncef – M. GUILLEMARD Roger – Mme COCHIN Carole -
Mme AKUITSE Rose - M. CHAVINIER Pierre – Mme CURIE Marie – M. YON André M. GUINE Michel - Mme
MERCEREAU Nathalie – M. BRILLANT Marcel –
M. HOUDART Francis – Mme PETIT Chantal - Mme YON Béatrice –
M. VADIVELOU Deva - M. ABBAD Alain – Mme DURAND Corinne – M. VASSE Thierry – Melle TURPIN Laurence
– Melle CHIMOT Laëtitia – Melle GUINE Aurore - M. CRESPO José - Mme GALTIER Chantal – M. FOGEL
Christophe –
Mme MIDOHOUNGBE Georgette - M. DELCOURT Patrick – Mme DE SOUSA Claire - M. VILLENEUVE Jean-
Pierre.

Absents excusés :

M. POIRIER Claude a été représenté par M. GUILLEMARD Roger
Mme PILLAULT Dominique a été représentée par M. YON André
Mme DANIELOU Armelle a été représentée par Mme COCHIN Carole
Mlle BONANNI Sophie a été représentée par M. CHARBONNIER Régis
M. URBAIN Daniel a été représenté par M. VILLENEUVE Jean-Pierre.

M. VILLENEUVE et M. VADIVELOU sont élus secrétaires de séance.

Mme BLASUTTI, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27 MARS 2009

COMPTE RENDU

Secrétaires de séance : Mr Jean-Pierre Villeneuve et Mr Déva Vadivelou

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2009

Le compte-rendu du conseil a été approuvé à l'unanimité.

2 – EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

A – Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne :

- **Bureau Communautaire du 12 mars 2009 :**

Délibération **DB 2009-06** : Approbation de l'avenant n° 1 au marché ayant pour objet l'aménagement du pôle d'échange de Boissy-Saint-Léger

Délibération **DB 2009-07** : Autorisation donnée au Président pour la signature du marché n° 2009-01 ayant pour objet les travaux de remplacement des réseaux d'Eaux Usées dans l'allée de Géricault et l'allée du Prés de Touillon à Sucy-en-Brie

Délibération **DB 2009-08** : Mise en accessibilité des points d'arrêt des lignes 201-14, 10 et 05 du réseau SITUS

Délibération **DB 2009-09** : Demande de subvention à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'extension du réseau d'eaux usées avenues Védrières, Simone Bigot et des Platanes à Chennevières-sur-Marne

- **Conseil Communautaire du 12 février 2009 :**

Délibération **DC 2009-05** : Création d'une zone d'aménagement concerté « Notre Dame » à la Queue-en-Brie

B – Décisions prises sur délégation de signature :

Conformément à l'obligation instaurée par le Code Général des Collectivités Territoriales d'en rendre compte, les contrats suivants ont été signés :

MANIFESTATION/ OBJET CONTRAT	DATE(S)/ DURÉE	NOM DU PRESTATAIRE	MONTANT
Service Culturel <i>U a disparu</i>	26/03/09 et 27/03/09	Compagnie du Semeur	6 499,80 € TTC

Service Culturel <i>Monsieur Sophie Germain</i>	08/03/09	400 pages Théâtre Quantique	3 692,50 € TTC
Service Informatique <i>Concession du droit d'usage et maintenance du progiciel Kolok</i>	2009	Arawak	2 299,00 € TTC

C – Le Musée de l’Histoire de France :

Dans son discours au monde de la culture prononcé à Nîmes le 13 janvier 2009, le président de la République Nicolas Sarkozy, a annoncé la création d’un Musée de l’Histoire de France qui serait installé « dans un lieu emblématique qui reste à définir ».

Au lendemain de ce discours, le Maire de Vincennes, Laurent Lafon, avait attiré l’attention du président de la République sur les potentialités exceptionnelles du Château de Vincennes pour accueillir un tel projet. Aussi, s’est-il réjoui que cette suggestion ait été prise en considération puisque Vincennes figure parmi les 5 sites pressentis (Fontainebleau, l’hôtel de Soubise, les Invalides, Versailles et Vincennes).

L’installation de ce musée, d’un genre nouveau, dans l’enceinte du Château répondrait à la fois à une cohérence historique indéniable, puisqu’en son sein vivent plus de mille ans d’Histoire de notre pays, mais également à une logique politique forte, puisqu’elle participerait à la nécessaire revitalisation de l’Est parisien.

Connaissant l’intérêt porté pour l’Est parisien, le Maire de Vincennes nous a proposés d’adhérer au Comité de soutien « Le musée de l’Histoire de France à Vincennes ». Je souhaitais vous informer que j’ai souscrit à sa requête le 20 mars dernier en adhérant à ce comité de soutien.

D – Mouvement social à Derichebourg :

Le Parisien du 12 mars 2009, sans que je l’ai sollicité ni n’ai été interrogé par eux, a fait paraître l’article suivant :

« Une trentaine de personnes se sont rassemblées hier devant les 2 entrées des locaux de l’entreprise de nettoyage Derichebourg à Boissy-Saint-Léger. Depuis lundi, ils empêchent les salariés d’entrer dans la société. Une médiation de la mairie a permis à 8 employés de reprendre leur travail hier. La plupart des manifestants sont des délégués syndicaux de la CGT-Propreté de plusieurs sociétés de nettoyage d’Ile-de-France. Tous sont venus soutenir une salariée syndiquée menacée de licenciement. D’après Ali Sawadogo, secrétaire général de la CGT-Propreté d’Ile-de-France, les négociations ont déjà permis de réintégrer 5 personnes, dont 2 délégués, qui étaient dans le même cas. Pour lui, on essaie de se « débarrasser » de la CGT. « On a proposé à des gens d’être mutés à Montpellier ou à Marseille ! On a muté une femme qui habite les Yvelines dans l’Essonne ! Ca n’est pas possible ! » continue-t-il. Des sources proches du dossier laissent entrevoir une image moins justifiable.

La direction aurait notamment souhaité mettre fin à un emploi fictif qui durait depuis plusieurs années, ce que réfute catégoriquement Ali Sawadogo. Contactée à de nombreuses reprises, la direction n'a pas donné suite à nos appels. »

Je tiens à préciser que, comme à chaque fois que je suis sollicité par une partie ou l'autre (salariés ou entreprise), j'ai, de fait, participé à une médiation qui a peut-être modestement contribué à rétablir un dialogue dans l'attente d'une décision de justice qui devait être rendue le 14 mars.

E – Boîte aux lettres du parvis de la Gare :

A l'occasion des travaux qui ont eu lieu place de la gare RER, la boîte aux lettres a été retirée malgré plusieurs demandes verbales. La Poste n'a pas procédé à sa réinstallation. De ce fait j'ai adressé une lettre en date du 24 mars 2009 à Madame Christèle FONTAINE, directrice du Courrier à la Poste de Créteil.

« Durant les travaux de réaménagement de la place de la gare RER, la boîte à lettres qui se trouvait devant l'entrée des voyageurs a été enlevée. Nous vous saurions gré de faire réinstaller cette boîte, souhaitée par les voyageurs de la gare. Souhaitant une réponse favorable...»

J'espère que ce courrier sera suivi d'effet ; je vous en informerai.

F – Dispositifs publicitaires en infraction sur la commune :

En son temps, je me suis engagé à lutter contre l'affichage sauvage qui nuit à la qualité environnementale de notre ville et constitue une pollution visuelle. C'est pourquoi, le 16 mars 2009, en ma qualité de Maire de Boissy-Saint-Léger, j'ai pris 7 arrêtés de retrait de dispositifs publicitaires qui ont été notifiés aux entreprises suivantes :

- CBS OUTDOOR France – ISSY LES MOULINEAUX
- CLEAR CHANNEL France – BOULOGNE-BILLANCOURT
- VYP – EPINAY SOUS SENART
- AVENIR – NEUILLY SUR SEINE

Une copie des arrêtés de mise en demeure concernant les entreprises incriminées est à disposition dans le dossier du Conseil Municipal. Vous pouvez les consulter.

Je profite de cette occasion pour en appeler à la responsabilité individuelle et collective notamment des partis politiques sur la prolifération des affiches et autres dispositifs. Je souhaiterais qu'au moins les mobiliers urbains, les palissades de chantier, les murs ou autres armoires électriques soient épargnés.

Aussi bien on peut comprendre qu'en période électorale la place manque et qu'on s'étale un peu. Aussi bien en dehors de ces périodes j'invite chacun à respecter les emplacements prévus à cet effet. Soyez conscients que la population, les Boisséens vous jugent aussi par rapport à cela. Mettons en cohérence les discours sur la protection de notre environnement et les pratiques.

Merci de votre compréhension.

G –Intérêts d'emprunts :

Lors du conseil municipal du 30 janvier dernier, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, a été évoquée la position de l'Etat vis-à-vis des banques avec d'importants déplacements d'argent public. De ce fait, il a été suggéré que les communes s'adressent au Préfet, représentant de l'Etat, afin de solliciter des prêts à taux 0% dans le but de relancer leur capacité d'investissement.

Dans le cadre de cette démarche, je vous informe que j'ai adressé, le 6 mars 2009, à la Préfecture du Val de Marne, le courrier suivant concernant les intérêts d'emprunts :

« Les intérêts que la ville devra acquitter au titre du remboursement de sa dette passent de 608 000 euros l'an passé à 725 000 en 2009. C'est une hausse de près de 20% sans rapport, dans le contexte d'effondrement économique et social actuel, avec l'évolution des revenus des habitants et des recettes municipales.

Pour absorber ces 117 000 euros supplémentaires, il nous faut majorer les impôts locaux de 1,28% (qui s'ajoutent au 2,5% de revalorisation générale des bases). Faire retomber cette augmentation sur les habitants de Boissy-Saint-Léger reviendrait à les faire payer deux fois : par le biais des 360 milliards d'euros versés nationalement aux banques et organismes prêteurs (40 pour leur recapitalisation, 320 au titre de garanties) et par celui des impôts locaux. Cela est encore moins acceptable.

Sans doute, d'un point de vue comptable, pourrait-on nous objecter que si nous refusons d'augmenter les impôts locaux, il nous reste à réduire les dépenses ! Après avoir examiné avec soin le détail de notre budget et l'ensemble des travaux à inscrire en investissement, dans nos écoles, nos installations culturelles et sportives, notre voirie et nos espaces verts, nous ne pouvons nous y résoudre. Il est absolument impossible de renoncer, par exemple, à l'extension de l'école maternelle Amédée Dunois, au remplacement des installations de chauffage du groupe scolaire Jean Rostand ou à la réparation urgente du bâtiment de la mairie...

Au moment de boucler notre budget, nous nous tournons vers vous pour vous demander si l'Etat envisage d'inciter les organismes prêteurs des communes à proposer aux villes la renégociation de leurs emprunts pour bénéficier de taux d'intérêts moindres

Au moment où le pouvoir d'achat de la population se trouve comprimé, notamment par l'essor dramatique du chômage, nous tenons à éviter tout autant à recourir à une hausse des impôts locaux qu'à réduire les prestations municipales.

Persuadés que vous mesurerez les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et comprendrez notre démarche... »

H – Plan de Déplacements du Val de Marne :

Par courrier du 18 décembre 2008, nous avons approuvé les objectifs généraux du plan de déplacements présenté le 5 décembre dernier. J'ai également souhaité que soit prise en compte dans ce PDVM la déviation de la RN19 et son aménagement à 4 voies entre Bonneuil et la Francilienne, et que soit intégrée une ligne de transport depuis Boissy-Saint-Léger jusqu'à Créteil Préfecture.

Le 16 mars 2009, le Président du Conseil Général du Val de Marne m'a répondu :

« Par le présent courrier, je souhaite tout d'abord vous remercier pour votre contribution à l'élaboration du Plan de Déplacements du Val-de-Marne (PDVM) et de son programme d'actions.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses apportées par mes services aux interrogations soulevées dans votre courrier.

La déviation de la RN19, restée dans la domanialité de l'Etat, et la requalification de l'actuelle RN19 avec la réalisation d'un aménagement TCSP, Transport en Commun en Site Propre ont été intégrées en tant qu'action dans les fiches A3, « Obtenir le bouclage du maillage du réseau magistral » et B3, « Achever la réalisation des TCSP et des tramways prévus dans le Val-de-Marne ».

Concernant la création d'une ligne de bus depuis Boissy-Saint-Léger jusqu'à Créteil par le quartier de la Haie Griselle et la zone d'activités de Bonneuil Sud, cette dernière n'a pas été retenue en tant que telle mais existe dans les objectifs et actions à mener des fiches B6 « Améliorer l'offre en transports en commun routiers » et B1 « Demander la modernisation du RER et l'amélioration de la fréquence de desserte dans le Val-de-Marne ».

Le tracé et la pertinence de cette nouvelle ligne devront être étudiés avec le transporteur et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France. Je suis disposé à m'associer à votre demande auprès du STIF en vue d'une étude.

Enfin, je tiens à vous informer que le PDVM sera soumis à l'approbation du Conseil Général lors de la séance du 16 mars 2009. Dès sa finalisation, je ne manquerai pas de vous faire parvenir un exemplaire du dossier adopté par l'Assemblée départementale.

En espérant avoir répondu à vos attentes et vous remerciant de votre participation à la démarche d'élaboration de PDVM... »

I – Information sur les forums de quartiers :

Suite au conseil municipal du 5 courant, je vous communique les dates et lieux des premières réunions des Forums de Quartiers :

- Centre/Savereau : lundi 27 avril à 20 heures
- Bois-Clary/Progrès : mardi 28 avril à 20 heures
- Haie Griselle 1 : mercredi 29 avril à 20 heures
- Haie Griselle 2 : jeudi 30 avril à 20 heures

Dès aujourd'hui, le « Boissy-Infos » a été déposé dans les boîtes aux lettres de tous les Boisséens et vous apportera tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

J – Courrier à Monsieur Gilles FILIBERTI, directeur de la CPAM 94 :

Je voulais vous faire part d'une lettre que j'ai adressée le 12 courant au directeur de la CPAM du Val de Marne :

« Nous souhaitons, à la suite de notre rencontre du 19 janvier 2009, préciser par écrit ce qui a été évoqué lors de notre discussion.

Nombre d'assurés sociaux restent en attente de leurs remboursements, en particulier de leurs indemnités journalières, pendant des délais anormalement longs (jusqu'à deux mois et davantage) sans l'aide de la CPAM leur permettant que soient respectés leurs droits.

Nous sommes très attachés, pour nos administrés, au principe de base suivant : les assurés sociaux paient des cotisations, la sécurité sociale est financée par leur salaire différé, ils ne demandent pas l'aumône. Chacun doit pouvoir se soigner selon ses besoins et sans considération de fortune ou d'infortune.

Considérant les 27 723 visites annuelles enregistrées dans notre centre, nous demandons la réouverture du Centre de Sécurité Sociale de Boissy-Saint-Léger avec son personnel qualifié et en nombre suffisant.

Celui-ci devrait disposer des dossiers et moyens nécessaires tels que les assurés puissent :

- se faire aider à remplir ou compléter les documents nécessaires,
- recevoir les explications sur les remboursements et les indemnités reçues ou à recevoir,
- toucher un chèque en cas d'urgence
- en cas de difficulté, obtenir facilement une réponse en particulier pour les soins urgents ou onéreux.

Autrement dit, obtenir toujours aide et réponse.

Vous avez confirmé votre refus de rouvrir notre Centre de Sécurité Sociale en affirmant que l'informatisation des procédures devrait permettre de régler les problèmes. Vous avez en même temps fait état d'un plan de formation d'un contingent de 140 agents récemment recrutés.

Nous vous avons fait part de notre conviction qu'en tout état de cause, une unité de 3 à 4 personnes n'est pas suffisante pour faire face aux besoins des assurés sociaux. Dès qu'un employé est absent, l'espace d'accueil risque de devoir être fermé. Nous vous avons demandé d'élargir les horaires d'ouverture au mercredi, jour-clé pour les parents, et de supprimer la fermeture du midi.

Vous nous avez indiqué que les personnels des points d'accueil étaient autorisés à délivrer sur place des chèques d'urgence payables au Bureau de Poste, en cas de situation particulièrement difficile.

Nous vous avons demandé d'assurer une large communication de cette information susceptible de rendre service à beaucoup de gens.

Nous avons insisté pour que votre hiérarchie et votre conseil départemental soient informés de notre démarche, de notre demande, des dossiers, toujours difficiles et parfois dramatiques, que nous avons portés à votre connaissance.

Nous avons à plusieurs reprises souligné que nous avons la plus haute idée de la Sécurité Sociale comme institution, de la CPAM du Val-de-Marne et de ses personnels, de leur dévouement et de leur compétence. Ce n'est bien entendu pas à eux qu'il convient d'imputer les dysfonctionnements mais à leur direction et à vos autorités de tutelle.

Nous sommes convenus, partageant le même souci que soit amélioré le service rendu aux assurés sociaux, de nous revoir en juin. Pouvons-nous essayer de retenir la date du lundi 15 juin à 15h00 en mairie de Boissy. Nous allons, pour notre part, préparer cette nouvelle rencontre et nous resterons attentifs aux observations de la population, en continuant à collecter les témoignages qui nous sont adressés.

Restant à votre disposition... »

Je vous précise que Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire de Sucy-en-Brie, Messieurs René DESSERT, Maire de Noiseau, Guy LE DOEUFF, Maire d'Ormesson, Jean-Jacques DARVES, Maire de la Queue-en-Brie, Alexandre MINEO, Maire de Chennevières-sur-Marne, Joseph ROSSIGNOL, Maire de Limeil-Brévannes ont cosigné ce courrier avec moi.

K – Réponse à Madame DE SOUSA Claire concernant le contrat CNP :

La Cotisation CIG au titre de l'année 2008 s'élève à **265 962.01** euros

Montant des garanties couvertes :

* Décès	17 108.15 euros
* Accident de service	64 921.86 euros
* Maladie	182 345.75 euros
+ Frais de gestion	1 586.25 euros

Le versement des Indemnités Journalières relatives à l'**exercice 2008** correspond à un total de **104 717.03** euros répartis comme suit :

Indemnités Journalières perçues au titre de :

- Accidents de Travail : 30 715.11 euros
- Maladie ordinaire : 38 036.16 euros
- Longue maladie : 14 510.72 euros
- Maladie longue durée : 11 951.23 euros
- Mi Temps Thérapeutique : 9 503.81 euros

Pour information, 35 475.57 euros ont été perçus en 2008 au titre de l'**exercice 2007**.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 : SECTION D'INVESTISSEMENT, SECTION DE FONCTIONNEMENT ET EQUILIBRE DES 2 SECTIONS – Rapporteur Monsieur Guillemard

BUDGET PRIMITIF 2009 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 7 965 437,54 € soit :

- en dépenses 3 986 828 € de propositions nouvelles et 3 037 125 € de reports 2008 ;
- en recettes 3 986 828 € de propositions nouvelles et 3 241 414 € de reports 2008.

Le prélèvement nécessaire pour équilibrer la section compte tenu des résultats de l'exercice 2008 est de 737 195,54 € établis comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Déficit 2007	1 901 510,62 €	
Réalisés 2008	3 477 161,34 €	4 437 187,42 €
Reports pour 2009	3 037 125,00 €	3 241 414,00 €
	-----	-----
	8 415 796,96 €	7 678 601,42 €

Soit 8 415 796,96 € - 7 678 601,42 € = 737 195,54 €

Les dépenses de 2008 reportées concernent :

- le chapitre 20 : logiciels pour 3 300 €
- le chapitre 21 : matériels et mobiliers pour 186 990 €
dont 115 000 € pour un camion et 20 500 € pour l'informatique des services
- le chapitre 23 : travaux en cours pour 2 846 835 €
dont 1 803 000 € pour le contrat régional, 192 000 € pour le chauffage du groupe scolaire Jean Rostand et 388 700 € pour la totalité de la voirie.

Les recettes de 2008 reportées concernent :

- le chapitre 16 : emprunts pour 2 130 000 €
- le chapitre 10 : pan coupé avenue du closeau pour 8 510 €
- le chapitre 13 : subventions pour 1 102 904 €
dont 943 174 € pour le contrat régional

a - les dépenses proposées pour 2009 : 3 986 828 €

Ce sont :

- au chapitre 16 - remboursement dette (capital) 1 210 000 € soit - 14 000 € par rapport à 2008
(en fait - 104 000 € en tenant compte de la décision modificative de fin d'année 2008) conséquence de la renégociation des emprunts Dexia pour la 2^{ème} année, qui a étalé le remboursement du capital.

- au chapitre 20 - immobilisations incorporelles 24 930 €
Soit 6 930 € pour les logiciels et 18 000 € pour la participation de la commune aux travaux du passage de l'espace Murat.

- au chapitre 21 - matériels et mobiliers 246 614 €
dont informatique 19 500 €
Photocopieurs 15 500 €
Véhicules 27 178 €
Entretien des locaux 2 500 €

Le mobilier administratif a été réduit, les stocks pouvant cette année répondre aux besoins des services.

Ateliers et gardiens 8 000 €

Voirie	7 500 €	
Espaces verts	15 650 €	
Pour les écoles	42 380 €	
dont 8 325 € pour le mobilier scolaire		
31 400 € pour la restauration		
Pour la culture	11 435 €	
dont 6125 € pour la médiathèque		
Pour le sport	25 960 €	
Pour l'Enfance Jeunesse	4 481 €	
Dont 3 241 € pour le Club des Jeunes 12-17 ans		
Pour le social	4 430 €	
Pour le secteur CATF et la gestion des salles	23 350 €	
Pour les réserves foncières	38 000 €	pour le garage destiné à la Croix Rouge.
- <u>au chapitre 23</u> - Travaux		2 424 675 €
Soit		
Contrat Régional	520 000 €	
HACCP(Ecole Vallou)	170 000 €	
Création de locaux	36 800 €	
Rénovation de locaux	1 096 240 €	
Chauffage	284 800 €	
Toitures	266 900 €	
Extérieurs bâtiments	114 000 €	
Electricité suivi de peinture	113 600 €	
Sanitaires et salles d'eau	91 700 €	
Sport : spécifiques	81 400 €	
Cours, parking, clôtures, accès	37 800 €	
Désamiantage	20 140 €	
Rideaux, stores, volets	17 450 €	
Portes et fenêtres	16 500 €	
Sécurité	15 900 €	
Accessibilité bâtiments	10 000 €	
Points d'eau	9 950 €	
Rénovation bureaux	2 500 €	
Ventilation locaux	2 250 €	
Insonorisation	1 500 €	
VRD bâtiments	1 000 €	
Téléphone	250 €	
Autres rénovations de locaux	8 600 €	
Fêtes et cérémonies	10 000 €	
Eclairage Public	175 100 €	
Equipements annexes de voirie	46 535 €	

Voirie routière 201 300 €
Espaces verts 168 700 €

- au chapitre 040 - Opérations d'ordre 23 191 €
pour des travaux en régie concernant la rue de Paris qui restaient à
mandater pour solder l'opération.

- au chapitre 020 - Dépenses imprévues 55 418 €

b - les recettes de la section comprennent :

- au chapitre 10 - dotations 790 000 €
dont 760 000 € de FCTVA : 510 000 € au titre de 2007 et 250 000 € au
titre de 2008.

- au chapitre 13 - subventions 295 828 €

dont DGInvestissement et DGEquipement 137 000 €
Aire de jeux Hautes Varennes 60 000 €
Maison de l'Enfance 58 528 €

- au chapitre 27 - remboursement par la CAHVM du capital des emprunts
pour la piscine et l'assainissement 40 000 €

- au chapitre 28 - dotation aux amortissements 359 000 €

Pour équilibrer la section, il est prévu :

- au chapitre 16 - un emprunt de 1 500 000 €
dont 500 000 € pour le Contrat Régional

- au chapitre 021 - un virement de la section de fonctionnement de
1 000 000 € (autofinancement).

Récapitulation

LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions nouvelles	Reports
Chapitre 10 + réserve			1 527 195,54	8 510
Chapitre 13			295 828	1 102 904
Chapitre 16	1 212 000		1 502 000	2 130 000
Chapitre 20	24 930	3 300		
Chapitre 21	246 614	186 990		
Chapitre 23	2 424 675	2 846 835		
Chapitre 27			40 000	
Chapitre 040 Travaux en régie	23 191			
Dotation aux amortissements			359 000	
Chapitre 020	55 418			

Chapitre 021			1 000 000	
Chapitre 001		941 484,54 (déficit 2008)		
TOTAL	3 986 828	3 978 609,54	4 724 023,54	3 241 414
	7 965 437,54		7 965 437,54	

Le vote s'effectue chapitre par chapitre

La Commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable sur le budget primitif 2009 – section investissement.

Accord du Conseil Municipal par :

CHAPITRES	VOTES
10	Pour : 28 Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
13	Pour : 28 Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
16	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
20	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
21	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
23	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
27	Unanimité
040	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
020	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
021	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)
001	Pour : 26 Contre : 2 (Messieurs Fogel et Delcourt) Abstentions : 5 (Mesdames De Sousa, Midohoungbe, Galtier, Messieurs Villeneuve et Urbain)

BUDGET PRIMITIF 2009 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 19 973 483,35 € soit une diminution de 1,84% par rapport au BP 2008 (374 000 €).
Compte tenu de la mise en réserve (737 195,54 €) et du résultat de l'année 2008, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
Excédent 2007		633 411,33
Réalisés 2008	19 095 299,70	19 547 411,26
Mise en réserve	737 195,54	
	-----	-----
	19 832 495,24	20 180 822,59

20 180 822,59 - 19 832 495,24 = 348 327,35 €

a) les dépenses proposées pour 2009

- au chapitre 022 - dépenses imprévues 111 261,35 €
- au chapitre 023 - virement à la section d'investissement (autofinancement) 1 000 000,00 €
- au chapitre 042 - dotation aux amortissements 359 000,00 € qu'on retrouve en recettes d'investissement.
- au chapitre 011 - charges à caractère général 4 314 517,00 € (-10,09% par rapport au BP 2008)

Les crédits ont été analysés avec les services, actualisés en se basant sur les réalisés des deux exercices précédents et dans la mesure du possible réduits par économie sans porter atteinte aux missions de chacun.

Des comptes sont en hausse malgré les efforts de gestion :

- consommation d'électricité + 11 150 €
- consommation gaz + 55 200 €
- alimentation + 22 320 €
- photocopieurs + 5 000 €
- maintenance bâtiments + 58 437 €
- mais avec des interventions moindres des entreprises extérieures
- assurances + 9 000 €
- formation + 16 600 €
- pour le nouveau logiciel financier Infocom
- fêtes et cérémonies + 11 200 €
- avec davantage d'interventions des services techniques
- divers + 22 596 €
- dont 45 000 € pour entretien de la gare routière (une partie sera remboursée par la CAHVM)

Des comptes sont en baisse :

- achats de prestations de service - 127 070 €
- sur contrats CATF - 34 000 €, classes transplantées - 32 000 € remboursement entrées piscine - 45 000 €
- achats de spectacles - 10 000 €
- contrats et prestations de service - 286 494 €
- dont contrat avec la Ligue de l'enseignement pour le secteur jeunes (- 365 000 €) remplacé par contrats en régie directe + 42 500 € et centres musicaux ruraux précédemment anormalement comptabilisé au chapitre 012
- autres fournitures - 24 085 €
- petit matériel et outillage - 24 125 €
- locations diverses - 13 250 €
- fournitures de bureau - 8 540 €
- livres bibliothèque - 9 950 €
- suite à la fin du programme renouvellement des livres suite à incendie 2005
- entretien bâtiments - 47 108 €
- mais voir maintenance
- entretien plantations - 11 300 €

- entretien voirie transférée - 121 300 €
- entretien matériel-véhicules - 25 870 €
- annonces et insertions - 16 900 €
- honoraires - 14 500 €

- au chapitre 012 - frais de personnel 11 950 000 €

Les crédits sont en baisse de 1,37% par rapport à 2008. Ils ne tiennent plus compte des centres musicaux ruraux transférés au chapitre 011 (-74 058 €). Le secteur jeunes et le PIJ sont financés à hauteur de 178 000 €. Le montant des frais de personnel pour 2009 est maintenu au niveau des prévisions portées au budget 2008.

- au chapitre 65 - autres charges de gestion 1 509 505 €

Ce chapitre est en hausse de 1,54%. Les hausses les plus importantes concernent le service incendie (+ 40 000 €), la subvention au CCAS (+ 20 000 €), les frais de scolarité payés aux communes voisines (+ 15 000 €) et à l'école des Sacrés Cœurs (+ 11 000 €)

- au chapitre 66 - charges financières 727 000 €

Elles progressent de 19,57 % soit 119 000 € dont + 50 000 € pour les intérêts de la dette et 40 000 € pour les intérêts de la ligne de trésorerie.

Les intérêts courus non échus ICNE de 5 000 € sont en baisse : ils étaient réellement de 22 000 € en 2008 et non de - 22 000 € (erreur rectifiée en DM).

L'écart d'une année sur l'autre est réellement de + 73 000 € soit une progression ramenée à 12%.

- au chapitre 67 - charges exceptionnelles 2 200 €

b - Les recettes de la section comportent

- au chapitre 013 - atténuation de charges 150 000 €

Ce chapitre est en baisse de 100 000 €, compte tenu notamment du contrat d'assurance pour le personnel titulaire plus restrictif et des cotisations du personnel détaché qui ne sont plus à la charge de la ville.

- au chapitre 042 - opérations d'ordre entre sections 23 191 €

L'inscription de 2008 tenait compte des travaux en régie de 2007 qui n'avaient pas été comptabilisés en 2007.

En 2009, les travaux en régie seront inscrits en DM au fur et à mesure de leurs réalisations.

- au chapitre 70 - produits des services 1 058 398 €

Ce chapitre en hausse de 1,43%, reflète les inscriptions de 2008.

- au chapitre 74 - dotations, subventions 6 004 580 €

Ce chapitre n'est en hausse que de 0,65%.

La subvention de l'Etat pour le CUCS n'est pas encore connue.

62 000 € ont été portés en "autres attributions" pour tenir compte des participations des partenaires de la gare routière.

Les subventions de la CAF ont été inscrites sur la base des réalisés de 2008 (- 50 000 €).

- au chapitre 75 - autres produits de gestion 225 119 €

Ce chapitre, en baisse de 3,02%, enregistre une minoration du revenu des immeubles de 13 655 €.

- <u>au chapitre 76</u>	- produits financiers	4 400 €
- <u>au chapitre 77</u>	- produits exceptionnels	330 000 €

Ce chapitre prend en compte les recettes pour nuisances d'Orly et les remboursements de la CAHVM pour la voirie transférée et la piscine.

- <u>au chapitre 73</u>	- impôts et taxes	11 829 468 €
-------------------------	-------------------	--------------

Ce chapitre est en hausse de 1,47 % ;

L'attribution de compensation communautaire et la dotation de solidarité communautaire sont inscrites à leurs valeurs exactes.

Les droits de mutation sont inscrits en baisse de 200 000 €.

Concernant la fiscalité, les bases de la taxe d'habitation et du foncier bâti sont forfaitairement majorées de 2,5% et celles du foncier bâti de 1,5%.

L'équilibre de la section et donc de l'ensemble du budget, est assuré par un montant de contributions directes de 7 916 194 €, soit une majoration des taux de 1,28%.

L'augmentation sur la feuille d'impôt pour la commune sera pour la taxe d'habitation de 2,50 % et pour le foncier de 1,28 %.

LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
	Propositions nouvelles	Reportes et déficit	Propositions nouvelles	Reportes et Excédent
chapitre 011	4 314 517,00			
chapitre 012	11 950 000,00			
chapitre 013			150 000,00	
chapitre 65	1 509 505,00			
chapitre 66	727 000,00			
chapitre 67	2 200,00			
chapitre 70			1 058 398,00	
chapitre 73			11 829 468,00	
chapitre 74			6 004 580,00	
chapitre 75			225 119,00	
chapitre 76			4 400,00	
chapitre 77			330 000,00	
Chapitre 042	359 000,00		23 191,00	
Travaux en régie			23 191,00	
Dotations aux amortissements	359 000,00			
chapitre 022	111 261,35			
chapitre 023	1 000 000,00			
chapitre 002				
				348 327,35
				(excédent 2008 - réserves)
	19 973 483,35		19 625 156,00	348 327,35
	19 973 483,35		19 973 483,35	

Le vote s'effectue chapitre par chapitre

La Commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable sur le budget primitif 2009 – section fonctionnement.

Accord du Conseil Municipal sur chaque chapitre de la section « Fonctionnement » par :

21 Voix pour

2 Voix contre (Messieurs Fogel et Delcourt)

10 Abstentions (Mesdames Yon, Pillault, De Sousa, Midohoungbe et Galtier, Messieurs Yon, Abbad, Crespo, Villeneuve et Urbain)

4 - FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009 – Rapporteur Monsieur Guillemard

Voir annexe ③ du compte-rendu de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009.

Compte tenu :

- du coefficient de majoration forfaitaire applicable aux valeurs locatives de 2008 sur le bâti de 2,5% et sur le non bâti de 1,5%
- des variations physiques des bases et du montant des bases converties en allocations compensatrices TH, FB et FNB

Les bases notifiées pour 2009 s'élèvent à :

Taxe d'habitation	20 348 000
Foncier bâti	20 320 000
Foncier non bâti	34 000

L'équilibre du budget est assuré par une inscription de 7 916 194 € correspondant au produit des 3 taxes : foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation, la taxe professionnelle étant perçue par la Communauté d'Agglomération. Le montant assuré du produit des bases à taux constant s'élevant à 7 816 194 €, il y a lieu d'appliquer aux taux 2008 le coefficient de variation proportionnelle suivant :

$$7\,916\,194 : 7\,816\,194 = 1,012794$$

Les taux proposés sont donc :

Taxe d'habitation	: 19,20 % x 1,012794 = 19,45 %
Foncier bâti	: 19,12 % x 1,012794 = 19,36 %
Foncier non bâti	: 71,16 % x 1,012794 = 72,07 %

donnant :

Taxe d'habitation	: 20 348 000 x 19,45% = 3 957 686 €
Foncier bâti	: 20 320 000 x 19,36 % = 3 933 952 €
Foncier non bâti	: 34 000 x 72,07 % = 24 504 €

7 916 142 €

La commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable aux taux d'imposition 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur les taux d'imposition 2009.

Accord du Conseil Municipal par :

21 Voix pour

2 Voix contre (Mrs Fogel et Delcourt)

10 Abstentions (Mmes Galtier, De Sousa et Midohoungbe, Mrs Urbain et Villeneuve, Mmes Yon et Pillault, Mrs Yon, Crespo et Abbad)

5 - PROGRAMME D'EMPRUNTS POUR 2009 – Rapporteur Monsieur Guillemard

Le volume d'emprunts nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement en 2009 pour les inscriptions nouvelles s'élève actuellement à 1 500 000 €.

Quant aux restes sur emprunts 2008, le montant s'élève à 2 130 000 €.

Comme chaque année des négociations seront à mener auprès des établissements financiers afin de contracter au mieux ces emprunts s'élevant globalement à 3 630 000 €.

La commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable au programme d'emprunts pour 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le programme d'emprunts pour 2009.

Accord du Conseil Municipal par :

26 Voix pour

2 Voix contre (Mrs Fogel et Delcourt)

5 Abstentions (Mmes Galtier, De Sousa et Midohoungbe, Mrs Urbain et Villeneuve)

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Rapporteur Monsieur Guillemard

Voir état en annexe ④ du compte-rendu de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009.

Ce point reprend l'état des subventions présenté à la commission précédente.

Le détail des subventions versées joint à l'appui du budget constitue la justification du vote spécialisé du Conseil Municipal sur cette partie du budget.

L'état figurant en annexe détermine le montant des subventions arrêtées pour l'année 2009. Il s'élève à 744 843 € contre 749 713 € en 2008 à raison de :

Associations patriotiques	1.730,00
Associations intervenant dans le cadre du jumelage	2.100,00

Associations scolaires	18.375,00
Associations sportives	88.012,00
Associations culturelles et de loisirs	30.446,00
C.C.A.S.	600.000,00
Associations à caractère social	4.180,00

La commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable à l'attribution des subventions aux associations.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'attribution de ces subventions.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2009 – Rapporteur Monsieur Le Maire

Voir tableau en annexe ⑤ du compte-rendu de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009.

Une présentation du tableau a été faite aux membres de la commission qui ont émis un avis favorable dans la séance du 13 mars 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2009.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8 – PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA VILLE : ACQUISITIONS ET CESSIIONS EN 2008 – Rapporteur Monsieur Guillemard

Dans le cadre de l'article 11 de la Loi n° 95 127 du 8 Février 1995 modifiant l'article L 311-1 du Code des Communes, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

Voir état en annexe ⑥ du compte-rendu de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009.

Les membres de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 en ont pris acte.

Le Conseil Municipal prend acte du patrimoine immobilier de la ville pour 2008.

9 – RECENSEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX ET FOURNITURES ET DES CONTRATS ACHEVES OU EN COURS POUR 2008 – Rapporteur Monsieur Guillemard

Afin d'informer le Conseil Municipal lors du vote du budget sur l'exécution des marchés et contrats soldés ou en cours d'exécution durant l'année antérieure.

Voir état en annexe ⑦ du compte-rendu de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009.

Une publication de cette liste doit être faite conformément à l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés et contrats conclus l'année précédente par les personnes publiques.

Les membres de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 en ont pris acte.

Le Conseil Municipal prend acte du recensement des marchés de travaux et fournitures et des contrats achevés ou en cours pour 2008.

10 – VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA : CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA – Rapporteur Monsieur Guillemard

Voir convention en annexe ⑧ du compte-rendu de la commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009.

La loi de finances rectificative pour 2009 du 4 février prévoit, sous certaines conditions, de verser le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre des dépenses engagées en 2008, dès 2009, au lieu de 2010.

Pour obtenir le bénéfice de cette mesure, la collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget primitif pour 2009. Cet engagement doit se manifester par deux actes cumulatifs :

- l'adoption par la collectivité d'une délibération par laquelle elle s'engage à investir au moins autant cette année que la moyenne des derniers exercices budgétaires calculée sur la base des comptes de gestion des quatre exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 et autorisant l'exécutif local à signer une convention avec le préfet. Le montant de référence s'élève pour Boissy à 2 458 400 euros.
- la signature par l'exécutif de la collectivité d'une convention avec le préfet avant le 15 avril 2009, date impérative, pour manifester cet engagement.

La préfecture nous a précisé que le montant de référence s'appliquait aux prévisions 2009 y compris les reports de 2008 et que la mesure une fois acceptée sera maintenue les années suivantes sans autres formalités si la convention est respectée pour 2009 sur les réalisés.

Les chapitres 20, 21 et 23 d'un montant total de 2 711 219 € (propositions nouvelles) et 3 037 125 € (reports) soit 5 748 344 € constituant la référence pour le FCTVA sur 2008, la commune peut demander le bénéfice de cette mesure. C'est pourquoi 250 000 € supplémentaires sont inscrits sur le FCTVA au budget 2009.

Comme précisé, ce montant sera attribué, si accord, pour le 30 juin 2009 sur la base des justificatifs de dépenses concernées.

La commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable au versement anticipé du FCTVA.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à donner son accord sur le versement anticipé du FCTVA.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

11 – PARTICIPATION DE LA VILLE « COTISATION » A L'ASSOCIATION DES VILLES RIVERAINES DE LA RN 19 POUR 2009 – Rapporteur Monsieur le Maire

La cotisation de la commune à l'association des villes riveraines de la RN19 est fixée à 0,05 € par habitant soit pour Boissy Saint-Léger à : 0,05 € x 16 471 = 823,55 €.

La dépense est à inscrire pour 850 € chapitre 011, fonction 021.1, article 6281. Ce montant sera déduit des dépenses imprévues.

La Commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable sur la participation de Boissy-Saint-Léger à l'Association des Villes Riveraines de la RN19 pour 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à cotiser à l'Association des Villes Riveraines de la RN19 pour 2009.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

12 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU VAL DE MARNE – Rapporteur Monsieur Le Maire

L'Association des Maires du Val de Marne dont le siège social est établi à l'Hôtel du Département, avenue du Général de Gaulle à Créteil, est présidée par Monsieur Pierre Gosnat, maire d'Ivry-sur-Seine.

Cette association a pour objet :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leur coopération, leurs rapports avec les pouvoirs publics (Etat, autres collectivités...), les personnels communaux et la population

- de promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes
- d'accompagner le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes
- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation

La commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a donné son accord de principe à l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires du Val de Marne.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

13 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2007 – Rapporteur Monsieur Le Maire

Par délibération du 26 septembre 2007, la Commune de Boissy a approuvé le procès verbal de la commission des charges transférées de la communauté d'agglomération du Haut Val de Marne pour la Mission Locale et la voirie transférée.

Deux procès verbaux de cette commission modifient le montant des charges transférées à déduire du montant de l'attribution de compensation.

Procès verbal du 13 décembre 2007 :

Modification de répartition des charges entre les communes de Boissy Saint-Léger et Sucy en Brie sur la base des éléments actés lors de la délibération du conseil le 26 septembre 2007.

Sur la base des montants communiqués par les deux communes pour leur participation aux charges de la mission locale du plateau briard avant transfert mais considérant qu'il est plus équitable de répartir le montant total de ces charges en fonction du nombre d'habitants des deux communes, la participation de la mission locale devient :

	Charges d'origine	Habitants	Nouvelle répartition
Boissy Saint Léger	82 119,61 €	15 393	74 600,10 €
Sucy en Brie	113 785,00 €	25 030	121 304,51 €
	-----	-----	-----
TOTAL	195 904,61 €	40 423	195 904,61 €

Procès verbal du 17 décembre 2008 :

Modification du montant total des charges de voirie à prendre en considération :

	Programme triennal de voirie 2006-2008	Marché 2007-22 : travaux d'aménagement de sécurité et travaux ponctuels de voirie sur voies communautaires
Montant initial	6 010 000	180 000
DM n°1 (26.06.2008)	88 000	
DM n°2 (18.12.2008)	30 000	20 000
TOTAL	6 128 000	200 000

Le montant définitif du programme de voirie 2006-2008 s'élève à la somme de 6 328 000 € dont 900 000 € sont à la charge de Communauté d'Agglomération (procès verbal du CLECT du 9 février 2007)

Le montant total du programme triennal de voirie s'élève donc à la somme de 5 428 000 € dont 3 800 000 € déjà retenus au titre des attributions 2006 et 2007.

Et ce sont les 1 628 000 € restants de 2008 qu'il convient de prendre en compte pour le calcul de l'attribution de compensation provisoire 2009 au lieu des 1 300 000 € d'origine.

Les clés de répartition arrêtées par la CLECT du 9 février 2007 (et validées par délibération du conseil du 26 septembre 2007):

- surfaces de voiries transférées
- emprunt durée 25 ans au taux de 4,5 %

sont maintenues et donnent :

	Surface transférée (m2)	%	2009	Différence par rapport à l'estimation initiale
Boissy Saint-Léger	59 607	16,8	61 378,14	3 708,92
Chennevières	48 577	13,7	50 020,40	3 022,60
Noiseau	18 246	5,1	18 788,15	1 135,32
Ormesson	29 766	8,4	30 650,45	1 852,13
Le Plessis	28 210	7,9	29 048,22	1 755,31
La Queue	48 480	13,6	49 920,51	3 016,57
Sucy	122 610	34,5	126 253,18	7 629,15
TOTAL	355 496	100	366 059,05	22 120,00

Les charges de fonctionnement étant toujours de 200 781,00 €.

En conséquence, le montant de l'attribution de compensation pour 2009 s'élève à :

Taxe professionnelle 2000	4 004 203,00 €
Charges transférées OM,Asst	- 288 019,00 €
Charges Piscine	- 305 668,55 €
Charges Mission Locale	- 74 600,10 €
Charges provisoires Voirie	- 262 159,14 €

TOTAL	3 073 756,21 €

La commission Administration Générale et Finances du 13 mars 2009 a émis un avis favorable aux procès-verbaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces procès-verbaux.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

14 - REMPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE DEMISSIONNAIRE – Rapporteur Monsieur Le Maire

Par lettre en date du 12 février 2009 adressée à Monsieur le Préfet, conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du CGCT, Monsieur Michel GUINE, 8^{ème} adjoint au Maire, a fait part de sa démission de son mandat d'adjoint au Maire, mais conserve son mandat de conseiller municipal.

Dans un courrier daté du 5 mars 2009, Monsieur le Préfet du Val de Marne a accepté cette démission.

L'arrêté de délégation dont bénéficiait Monsieur GUINE est ainsi devenu caduc à compter de l'acceptation de sa démission par le représentant de l'Etat dans le département.

Au vu de ses éléments, il y a lieu de remplacer Monsieur GUINE de son poste d'adjoint au maire.

Cependant, avant de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, le conseil municipal doit déterminer le rang qu'occupera le nouvel élu et a, pour cela, le choix entre deux modalités :

- soit les membres du conseil décident que l'adjoint nouvellement élu occupera le rang de l'adjoint qu'il est appelé à remplacer, en vertu de l'article L2122-10 alinéa 5 du CGCT (« *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant* ») : c'est-à-dire que le nouvel élu sera 8^{ème} adjoint, comme l'était Michel Guine.
- soit, chacun des anciens adjoints remontera d'un cran dans l'ordre du tableau, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE, 25.06.1980, Lamentin) : dans notre situation, Madame Nathalie Mercereau, actuel 9^{ème} adjoint, deviendrait 8^{ème} adjoint et le nouvel élu prendrait alors le rang de 9^{ème} adjoint.

Le conseil municipal est donc invité à déterminer le rang qu'occupera le nouvel adjoint.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour le 8^{ème} rang.

Une fois le rang déterminé, les membres du conseil municipal souhaitant se porter candidats au poste d'adjoint au maire en remplacement de Monsieur GUINE, se sont faits connaître en séance publique.

La candidature de Monsieur Déva Vadivelou a été proposée.

Au vu de la candidature exprimée, le Conseil municipal doit procéder à l'élection du nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième.

Accord du Conseil Municipal par :

*26 Voix pour
7 Abstentions*

15 - COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES – MODIFICATIF **Rapporteur Monsieur Le Maire**

A la suite de la démission de Monsieur Michel GUINE de ses fonctions d'adjoint et au sein de certaines commissions, il convient de procéder à la désignation de nouveaux délégués pour le remplacer au sein de différentes instances :

- Commissions municipales
 - Affaires techniques : Thierry Vasse
 - Affaires scolaires – Education et Enfance : Alain Abbad

- Autres commissions et organismes divers
 - Commission d'Appel d'Offres (membre titulaire) : Déva Vadivelou
 - Collège Blaise Cendrars (membre suppléant) : Moncef Jendoubi
 - ASGE : Marcel Brillant

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de ces différentes instances en remplacement de l'élu démissionnaire.

Accord du Conseil Municipal par :

*26 Voix pour
7 Abstentions*

16 - PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE – Rapporteur Monsieur Guillemard

A) PRESENTATION GENERALE :

La Maison de la Petite Enfance et de la Famille est organisée dans un bâtiment unique et indépendant, de R + 1.

Le bâtiment, fondé sur des micros pieux de 13 mètres de profondeur, est implanté le long de la voirie desservant la piscine et dispose d'un accès principal depuis le mail ; une communication avec le bâtiment du centre social est organisée par les jardins intérieurs.

La Surface Hors Œuvre Nette globale du projet est de 768 m². La hauteur maximale du bâtiment est de 8,05 m du terrain naturel existant. Il sera classé en 4^{ème} catégorie de type R.

Le pôle multi-accueil, au RdC sur 500m²

Il comprend :

- Un service d'accueil familial (actuellement « crèche familiale »),
- Un service d'accueil collectif occasionnel (actuellement « halte-garderie »),
- Un service d'accueil collectif régulier pour des enfants de 10 semaines à 3 ans identique à la crèche collective.

Ce pôle multi-accueil est conçu pour accueillir 34 enfants dont 11 enfants jusqu'à 15 mois et 23 enfants de plus de 15 mois comprenant 8 enfants de la crèche familiale.

Le Relais Assistantes Maternelles, à l'étage sur 160 m²

Il est un lieu de rencontre et d'échanges pour les assistantes maternelles libres. Il est actuellement hébergé rue de Paris.

B) PRESENTATION ARCHITECTURALE :

Toitures

Pour valoriser l'impact visuel du bâtiment depuis les points hauts du quartier, la toiture en terrasse affectée au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), est végétalisée pour ses qualités environnementales, tant d'un point de vue thermique que de la gestion de l'eau.

Espaces intérieurs

► **Le hall** s'ouvre à la fois sur la place publique et sur les jardins intérieurs.

Un cheminement extérieur couvert assure la liaison avec le Centre Social.

► Le hall donne accès à l'**administration**, à l'ascenseur et à l'escalier aux dimensions réglementaires Personnes à Mobilité Réduite, desservant l'étage.

Les espaces du Multi-Accueil sont accessibles par une circulation intérieure.

► **Les espaces d'activités des petits et des grands** sont largement ouverts sur le jardin intérieur par un jeu de boîtes s'avancant dans le coeur d'îlot.

Chacune des sections comporte ses propres espaces d'accueil, de jeux, de repas, de sommeil, et de change / toilette.

► **Les locaux de service** sont situés entre la section des petits et celle des grands ; l'office est directement accessible depuis la rue par une entrée située sur la voie latérale qui reliera l'équipement à la cuisine de la crèche collective. Les livraisons par chariots des repas se feront en liaison chaude.

► **Le jardin intérieur** se décompose en trois parties : le *jardin des familles* destiné aux usagers du Centre Social, le *jardin des petits* et le *jardin des grands*, chaque espace de jeux est délimité par des clôtures comportant des portillons de communication.

► Deux cabanes permettent le rangement des jeux extérieurs. Cet ensemble de rangements est entouré d'une surface roulante dédiée aux jeux de vélos, tricycles, ... Les revêtements de sols extérieurs sont traités en engazonnement et en résine spéciale dite de «sécurité».

► Au premier niveau, les petits espaces fonctionnels affectés au RAM sont regroupés et largement ouverts sur l'espace de jeu.

Façades

► **La façade Est** est composée comme un grand volume de pierres blanches percé uniquement d'une grande baie éclairant les bureaux du RDC ; ce volume blanc en bandeau au niveau de la toiture surplombe les façades *Nord-ouest* et *Sud-est*.

► **La façade Sud-est** est largement vitrée, ouvrant sur la circulation principale de l'équipement du Centre Multi-Accueil. A chaque extrémité du bâtiment, deux volumes pleins, cloisonnent les locaux techniques, les sanitaires et dortoirs de la section des grands.

Au centre de cette façade et à l'aplomb de la cuisine un grand volume habillé de pierres meulières occulte le local poubelle. En attique, la façade au droit du Relais d'Assistantes Maternelles est rythmée par une alternance de vitrages clairs et de volumes pleins en bardage coloré.

► En rez-de-chaussée, **deux volumes** sortant du volume général du bâtiment, prolongent les espaces de jeux intérieurs des zones d'activités des petits et des grands comme deux larges fenêtres ouvertes sur le jardin.

Sur cette façade les deux halls superposés du Centre Multi-Accueil au rez-de-chaussée et du Relais d'Assistantes Maternelles à l'étage sont largement vitrés.

► **La partie la plus à l'Est de cette façade**, située en mitoyenneté du Centre Social, reste aveugle afin de recevoir une éventuelle extension ou transformation ultérieure de celui-ci.

C) UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

La gestion de l'énergie

Une chaudière gaz autorise des retours basse température (planchers chauffants) et libère tout l'espace tout en assurant un grand confort aux occupants, une ventilation double flux pour atteindre de bonnes performances et un système de récupération sur air extrait.

La gestion de l'eau

Une gestion de l'eau potable sera mise en place avec le comptage électronique de l'arrivée principale d'eau et la mise en place d'économiseurs d'eau sur les sanitaires. Les eaux pluviales seront stockées dans une fosse avant rejet à l'égout. Les parties de toiture terrasse végétalisées serviront également de zone de rétention.

La gestion des déchets d'activités

Des locaux spécifiques faciles d'accès pour les besoins de l'office sont prévus, le traitement d'air de ce local, et la création d'une surface suffisante permettant le tri sélectif des déchets.

La gestion de l'entretien et de la maintenance

Une façade avec un entretien minimal, l'utilisation de matériaux intérieurs faciles à entretenir, des configurations de vitrages et châssis facilitant leur nettoyage, des appareils d'éclairage à longévité accrue, un système de gestion technique de bâtiment permettra de gérer le fonctionnement des installations.

Le confort thermique et hygrométrique

L'isolation thermique par l'extérieur des façades, associée à des vitrages performants et économiques montés dans des châssis à rupture de pont thermique, contribue à l'excellente performance d'ensemble du bâtiment sur le plan du confort thermique d'hiver ou d'été et permet d'éviter les phénomènes de condensation tout en respectant la Réglementation Thermique 2005.

Les châssis sont équipés de vitrages du type feuilleté de protection contre le vandalisme et l'effraction de classe P5A (selon norme EN 356).

Le confort acoustique

Les solutions envisagées sont le traitement des volumes intérieurs avec des matériaux favorisant l'abaissement des temps de réverbération, un traitement partiel des murs avec panneaux bois acoustiques ou revêtements absorbants.

D) BUDGET PREVISIONNEL :

L'estimation s'établissait à 1 400 000 € HT en valeur avril 2008.

L'estimation APS s'établissait à 1 509 623,18 € HT en valeur septembre 2008.

L'estimation est portée en valeur janvier 2009 à 1 469 615 € HT.

L'estimation APD s'établit à 1 542 676,52 € HT en valeur janvier 2009, soit 4,97 % au-dessus du montant actualisé.

La commission des Affaires Techniques du 9 mars 2009 a émis un avis favorable sur ce permis de construire.

Il est demandé au conseil municipal :

- ***d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire,***
- ***d'engager la procédure de mise en concurrence des entreprises.***

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

17 - ADHÉSION DES VILLES DU CHESNAY ET DE VAUJOURS AU SIGEIF – Rapporteur Monsieur Roger Guillemard

Lors de son comité du 9 février 2009, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île – de – France a accepté l'adhésion des communes du Chesnay et de Vaujours pour les deux compétences gaz et électricité.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes qui doivent délibérer dans un délai de trois mois à compter du 20 février 2009, date de la notification de cette délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces adhésions.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

18 - ACQUISITION D'UN EMPLACEMENT RESERVE RUE DE VALENTON – Rapporteur Monsieur Roger Guillemard

La rue de Valenton, dans sa partie située entre la rue de la Procession et la limite communale avec Limeil-Brévannes, est frappée d'alignement sur une largeur de 2 mètres (emplacement réservé au POS n° 22).

Le POS précise par ailleurs que cet emplacement réservé est au bénéfice de la commune pour permettre la création d'un parking latéral et répondre ainsi aux besoins de stationnement du stade Laveau.

Lors de la délivrance du permis de construire (094 004 03 C.1020) le 17 septembre 2003 à la SCI Gill Promotion (autorisation transférée le 18/11/2003 à la SCI Résidence des Deux Forêts), la Ville a exigé la cession gratuite d'une bande de terrain d'une contenance de 140 m² environ située rue de Valenton (entre la rue de la Procession et la limite avec Limeil-Brévannes).

Aujourd'hui, la SCI Gill Promotion et la SCI Résidence des Deux Forêts nous proposent de réaliser la rétrocession gratuite des parcelles concernées (AE – 680 et AE – 681), étant précisé que ces parcelles sont aujourd'hui aménagées en trottoir, revêtues de bitume par le promoteur.

La commission Affaires Techniques du 9 mars 2009 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette cession à titre gratuit au bénéfice de la commune.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

19 - APPEL A PROJET : ACTIONS DE CONVIVIALITE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE – Rapporteur Monsieur Jendoubi

Le Centre Social organise deux fêtes annuelles en direction des familles, une en juin avec un repas en soirée et une en décembre avec un goûter spectacle. Ces manifestations pouvaient être subventionnées à condition qu'elles se déroulent dans des territoires classés *Politique de la Ville*.

Depuis 2007, le quartier de la Haie Griselle est inscrit dans le dispositif CUCS. A ce titre, le Centre Social a pu développer avec la participation financière de la Fédération des Centres Sociaux du Val de Marne, sur soutien du Conseil Régional Ile de France (CRIF), des repas de quartier. C'est sous cette appellation qu'ils se sont tenus lors des deux dernières années.

Ces actions étaient, jusqu'en 2008, financées par une convention de la Fédération des Centres Sociaux sur subvention du CRIF. Depuis un dispositif cadre a été voté en juin 2008 et les structures porteuses de projets « actions de convivialité » doivent solliciter directement la Région.

Les actions de convivialité se déroulent de mai à juillet et en décembre. Elles sont soutenues à hauteur de 60 % maximum de coût total de l'action, avec un minimum de 70 participants. La participation régionale est plafonnée à 9 € par participants.

Le Centre Social souhaite s'inscrire dans ce dispositif en proposant des actions de convivialités le 20 juin et le 9 décembre. Le montant total des dépenses pour ces actions s'élève à 3 585.00 €, la part de la subvention régionale représente 1440.00 €. Ces actions ne génèrent pas de charges de personnel supplémentaires car elles s'inscrivent en partie dans le fonctionnement quotidien de la structure. Pour le reste, elles sont récupérées sur le temps de travail hebdomadaire des membres de l'équipe.

Cette recette est à inscrire dans le budget prévisionnel 2009 sur l'article 758 : *produits de gestion courante*, déduction faite des 600,00 € déjà provisionnés.

La Commission Administration Générale et Finances du 6 mars dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à organiser ces actions.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Questions diverses de Monsieur Christophe Fogel :

N° 1 : Antenne de l'Assurance Maladie :

Si les Boisséens apprécient qu'une boîte aux lettres soit enfin posée à l'extérieur de la boutique, nous regrettons que :

- **ce lieu reste fermé le mercredi alors que le public serait plus disponible et le samedi n'est pas davantage ouvert**
- **les horaires d'ouverture des lundi, mardi, jeudi et vendredi ne dépassent pas 16 heures. Est-il possible de relancer les services décisionnaires pour qu'au moins un jour par semaine, l'antenne ferme à 19 heures ?**

Je remercie M. Fogel de me fournir l'occasion de valoriser un des domaines où l'action de la municipalité depuis la mise en place de notre nouveau Conseil Municipal, a été tout à fait suivie. Vous avez d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, voté le vœu que nous avons adopté ici contre la fermeture de notre centre de sécurité sociale résultant du plan intitulé « Convergences-Présence » mis en place par la direction de la CPAM du Val-de-Marne en résultat d'une politique dont la responsabilité incombe d'abord bien entendu aux pouvoirs publics. Je vous en remercie.

J'ajouterai que la discussion en cours du projet de loi Bachelot vient aujourd'hui, hélas, nous confirmer combien nos inquiétudes globales pour la sécurité sociale restent d'actualité. Je n'encouragerai jamais trop les Boisséens à rester vigilants sur les remises en cause qui pourraient en découler pour leurs droits, à la base même de la Sécurité sociale conquise voilà un demi-siècle par nos aînés, à se faire soigner selon ses besoins et non selon leurs moyens pécuniers. Quiconque ici s'associera à la défense de cet acquis social fondamental, quelles que soient par ailleurs nos différences, fera œuvre utile pour l'ensemble de la population et ne pourra que rencontrer sa sympathie et la mienne.

Vous avez remarqué que suite à notre intervention et à ma demande, une boîte à lettres extérieure a été posée. Je m'en félicite.

Vos questions, M. Fogel, concernant la nécessité que la Sécurité sociale réponde sans délais aux demandes de remboursement et d'aide des assurés sociaux, en particulier en ce qui concerne les horaires d'ouverture de ses bureaux au public, je les ai portées à de nombreuses reprises auprès de la direction de la Caisse et j'ai encore récemment relancé pour, l'augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture du point d'accueil et celle concernant l'ouverture du mercredi comme vous l'espérez.

J'ai fait surtout ce qu'il fallait pour que nous ne restions pas seuls : il y a eu non seulement les 2000 assurés sociaux (majoritairement boisséens) qui ont signé le vœu de notre conseil, mais il y a aussi les nombreux courriers et, surtout, la rencontre du 19 janvier avec le directeur Filiberti et avec le président du Conseil de la CPAM 94.

L'échange que nous avons eu ce jour-là a marqué une étape : 5 maires, avec moi, se sont faits l'écho de l'angoisse, de la souffrance et des revendications des assurés sociaux. Nous avons étalé sous les yeux de nos interlocuteurs les témoignages établissant de manière irréfutable les responsabilités de la direction de la Sécurité sociale dans cette situation. M. Filiberti a campé sur ses positions, il a refusé de rouvrir le centre tout en reconnaissant les difficultés.

Enfin, nous sommes convenus de nous revoir pour vérifier ce qu'il en sera des améliorations promises en résultat de la « modernisation » annoncée : il s'agit en réalité d'une informatisation au nom de laquelle sont fermés les centres de proximité. Nous avons établi, nous, que cela ne marchait pas. Ce sont 7 maires, ceux de Noisseau, La Queue-en-Brie, Sucy, Limeil, Ormesson et Chennevières qui, avec nous, ont adressé un nouveau courrier à M. Filiberti le 12 mars 2009.

Vous l'avez en mains ainsi que le compte-rendu de la rencontre du 19 janvier dernier. Ce sont des documents qu'il faut faire connaître partout et de tous.

Aujourd'hui, je propose à tous ces maires de les diffuser massivement dans leurs communes (nous allons pour notre part, le faire à Boissy) et de collecter auprès de leurs administrés, les témoignages permettant de préparer la prochaine rencontre pour laquelle nous avons retenu la date du lundi 15 juin. Nous pourrions aussi, me semble-t-il, les adresser aux autres maires du département à titre d'information ; il n'est pas impossible que tel ou tel ait envie de se joindre à nous le 15 juin.

N° 2 : Escalier mécanique du Centre Commercial :

Vous auriez eu des discussions lors de la campagne électorale de l'an passé avec les responsables du Centre Commercial concernant cet escalier. Les Boisséens sont dans l'attente d'une amélioration du cheminement Haie Griselle/Centre Commercial/gare du RER. Pouvez-vous confirmer vos propositions de remise en service de cet escalier mécanique dans cet espace privé ? Y a-t-il des négociations en cours ?

Concernant cet escalier mécanique, il m'apparaît important de rappeler qu'il est neutralisé depuis de très longues années. En fait il a été fermé par les propriétaires du Centre Commercial de l'époque durant le premier mandat de la précédente équipe municipale à laquelle vous apparteniez, Monsieur Fogel.

Je sais que des pétitions ont été réalisées et transmises à la municipalité au cours de votre second mandat. Je n'ai rien trouvé de décisif dans ce dossier qui puisse se nommer un succès couronnant votre action passée, pas plus d'ailleurs que pour de nombreux autres aspects concernant ce centre, notamment celui de la réhabilitation du cheminement « piétons » interne, en dehors de ses heures d'ouverture.

Vous savez parfaitement que je suis intervenu puisque l'éclairage arrière a été remplacé, comme la barrière sur l'accès pompier côté foyer Adoma. Vous savez sûrement que nous avons obtenu que l'escalier soit nettoyé, l'éclairage remplacé et qu'il sera prochainement repeint à neuf. Vous avez pu constater la mise en place de parcs à caddies pour organiser le ramassage que nous avons demandé plus fréquent.

D'autres de nos demandes sont actuellement en cours d'étude. Les travaux de mise aux normes de sécurité avec remplacement des résilles de faux plafond et d'une partie des éclairages internes à la galerie commerciale se terminent.

C'est un investissement très important. Nous avons récemment reçu tous les commerçants du Centre. Bref, vous le voyez, nous ne restons pas inactifs et nos succès sont déjà réels !

Pour autant, j'ai récemment relancé mes demandes de réhabilitation de l'éclairage de l'escalier et du passage Sécurité Sociale, de mise en place de portes automatiques pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et handicapés, de rétablissement du passage intérieur pour accéder au RER sur une plage horaire plus large.

Bref plus que des négociations, comme vous l'évoquez, car pour moi ces éléments impactent directement la qualité de vie des Boisséens et ne sont donc pas négociables ; nous avons des relations et des contacts réguliers qui nous permettent d'espérer que ces aménagements se réaliseront avec le temps. Nous y veillerons dans l'intérêt des Boisséens et avec votre plein et entier soutien, je l'imagine.

N°3 : Parking Régional :

Dans le dernier Bulletin Municipal, j'y ai lu un article sur le parking d'intérêt régional. Au moment où la Communauté d'Agglomération devait le reprendre en concession après Vinci, il devait être remis aux normes, remis en état, ravalé, du reste comme celui de Villiers sur Marne. Qu'en est-il de cet accord ? Les engagements seront-ils respectés ?

Vous voulez sans doute dire, Monsieur Fogel, que vous avez lu dans le dernier Boissy MAG que nous avons obtenu une baisse de plus de 20 % des tarifs pratiqués dans le Parking d'Intérêt Régional (le PIR) : 9 € la semaine et 35 € pour un mois car en effet nous voulons passer du PIR au meilleur... pour les Boisséens.

Nous avons fait baisser les prix en même temps que nous faisons respecter la Zone Bleue, ce qui n'était plus le cas depuis de longs mois. Cela contribue à redonner un peu d'oxygène aux Boisséens qui habitent dans toutes les rues voisines de la gare, qui étaient asphyxiées par le stationnement des usagers, parfois lointain du RER.

La gratuité pour les vélos donne une note écologique qui a valeur de symbole à ces premiers résultats.

Tout cela devrait faire grimper le taux d'occupation du parking. Une étude financée par la CAHVM en mai-juin va permettre de mesurer ce taux. Sa vocation est d'aller vers le STI, ensuite chercher les subventions maximum pour la requalification et la rénovation du parking, à moindre frais pour les Boisséens.

Par ailleurs, vous savez peut-être que la CAHVM devrait devenir propriétaire de ce parking pour 1 € par cession de RFF. Tout cela est lié à une opération globale que nous avons soigneusement préparée en 2008 pour aboutir à la cession des terrains RFF à Nexicity et du parking à l'agglo en contrepartie du transfert des droits à construire du parking, sur le reste de l'assiette foncière, pour rendre viable une opération d'aménagement mixte habitat/activités sur le boulevard de la Gare.

Une fois l'opération de transfert aboutie, et au bénéfice des subventions possibles à hauteur de 3 000 € par place occupée, nous ferons tout pour aboutir le plus vite à la rénovation du parking, à sa mise aux nouvelles normes de sécurité, au traitement de ses façades.

Notre motivation est d'autant plus grande que le boulevard de la Gare va être réhabilité jusqu'à la rue Chirol dès cet été et en commun avec l'agglo ; c'est au budget que nous venons de voter. Le parking, lien entre le pôle Gare et les futurs aménagements sur le boulevard, a donc vocation à s'harmoniser avec ce nouvel ensemble en se rénovant.

Mais il n'y avait aucun accord, tout au plus des déclarations d'intentions très éloignées d'une réalisation. Nous respecterons les engagements de la nouvelle équipe municipale comme nous le faisons depuis un an. Ensuite j'ai toujours dit avant, pendant la campagne et après que les réalisations se feront suivant nos capacités à reconstruire des marges de manœuvres financières de notre ville, à reconstituer sa trésorerie et à renforcer nos capacités d'autre financement pour recourir le moins possible à l'emprunt.

Je suis raisonnablement optimiste.

La séance est levée à minuit.